

### ***Assurance voyage et annulation de voyage – mise à jour septembre 2021***

*La présente communication s'adresse aux membres qui projettent d'effectuer un court séjour ou un séjour prolongé à l'extérieur du pays au cours de l'automne ou de l'hiver 2021.*

*Nous indiquons ci-après les éléments à considérer et apportons des précisions sur les protections en vigueur dans notre régime d'assurance collective en regard des garanties d'assurance voyage et d'annulation voyage.*

*En premier lieu, nous rappelons qu'en raison de la persistance de la présente pandémie de COVID 19 et du variant Delta émergent qui s'avère plus coriace que ses prédécesseurs, la meilleure protection est toujours de limiter ou restreindre les déplacements hors du pays. Nous recommandons donc à nos membres de se conformer aux avertissements émis par le gouvernement du Canada en matière de voyage.*

*En effet, bien que les campagnes de vaccination en cours au Québec et dans le reste du Canada semblent aller bon train, il est important de rappeler que cela en est autrement dans certaines autres parties du monde. Le système de santé dans le pays de destination peut être surchargé en raison du grand nombre de cas de COVID 19 à traiter. Vous pouvez être totalement vacciné mais être victime à l'étranger d'un accident ou d'un incident de santé non relié à la COVID 19 et être incapable d'avoir accès aux ressources médicales requises par votre état de santé. Rappelez-vous que l'Assureur ne peut garantir l'accès et la qualité des soins médicaux à l'étranger.*

***Dans tous les cas, il est toujours fortement conseillé de communiquer avec CanAssistance avant votre départ pour tout voyage afin, d'une part, de valider si votre condition de santé est stable et sous contrôle selon les critères de l'assureur et, d'autre part, de vous informer, le cas échéant, des contraintes ou conditions sanitaires en vigueur dans le pays de destination, celles-ci pouvant différer d'un endroit à l'autre et changer rapidement.***

Voici un résumé de nos protections d'assurance pour les membres souhaitant voyager au cours des prochains mois :

- La protection pour les frais médicaux d'urgence en voyage est limitée à **30 JOURS** lorsque la destination est visée par un avertissement gouvernemental canadien. Il convient d'éviter tout voyage non essentiel. Ceci est le cas présentement pour la plupart des destinations hors-Canada. Il est donc de la responsabilité de chaque personne de prévoir une assurance complémentaire pour la période du séjour hors du pays en excédent de 30 jours.
- Si un avertissement gouvernemental canadien d'éviter tout voyage non essentiel est en vigueur pour votre destination lors de l'achat de votre voyage, vous n'êtes pas admissible à l'assurance annulation de voyage en raison du niveau d'avertissement en vigueur, sauf si l'avertissement devient « éviter tout voyage ». Vous êtes toutefois admissible pour les autres causes prévues au contrat.
- Si un avertissement gouvernemental canadien d'éviter tout voyage est en vigueur pour votre destination lors de l'achat de votre voyage, vous n'êtes pas admissible à l'assurance voyage ou à l'assurance annulation de voyage. Si l'avertissement gouvernemental canadien devient « éviter tout voyage » durant votre voyage, vous avez 14 jours pour revenir au Canada.

Pour connaître le niveau d'avertissement en vigueur dans le pays ou l'endroit de destination, vous pouvez consulter le site du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante :

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Sachez que tout comme vous, les membres de votre Conseil d'administration ont hâte de mettre derrière eux les contraintes imposées par la pandémie du COVID 19.

Entretemps, afin de protéger la pérennité de notre régime d'assurance collective et demeurer équitable envers les membres qui ne voyagent pas ou qui ont décidé de ne pas voyager, nous croyons les mesures mises en place justifiées et raisonnables.

Dès que la pandémie sera chose du passé, nous pourrons tous recommencer à voyager librement. Entretemps, demeurons prudents!

Texte approuvé par industrielle Alliance

Jean-Louis René

Directeur général